



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE
46400 ST MEDARD DE PRESQUE - Lot

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 10 juin 2021

L'an deux mille vingt, le dix juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Prèsque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

Sont présents : Sébastien MAILLOT, Maurice LAMOUREUX, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Line RHODE, Yvette PONCIE, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC, Béatrice VERMET.

Absent excusé : Jean-Pierre JAMMES,

Est désignée secrétaire de séance : Béatrice VERMET

- : Désignation secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du C.M. du 6 Mai 2021
- Retour fonds de concours
- Organisation des élections
- Projet lotissement
- DDT – Gel info
- ARS – désignation d'un référent Ambroisie et Moustique tigre
- Décision modificative – budget assainissement
- Informations et questions diverses

Retour fonds de concours :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de fonds de concours de la part de CAUVALDOR Pour les bâtiments mis à la location, mais qu'un fonds de concours est accepté pour les cloches à hauteur de 30% (en 2022) et que le dossier va être instruit.

Il sera prévu également dès la pose de la nouvelle cloche en Août 2022 à une cérémonie ainsi que de la nomination d'une marraine

Organisation des élections Départementales et Régionales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture et de la fermeture du bureau de vote, celui-ci aura lieu de 8h à 18h, il propose de modifier les tours de présence tous en conservant les équipes comme suit :

8H - 12H	12H - 15H	15H - 18H
MAILLOT Sébastien	JAMMES Jean-Pierre	PONCIE Yvette
LAMOUREUX Maurice	Sophie	RHODE Line
RIOL Serge	BOURDIOL Viviane	JAMMES Maryse
LEROY Erik		BISTRICKY Ludovic
SOLIGNAC Marie-Pierre	CONNE Alain	BROHA Laurent

Le Président : Sébastien MAILLOT

Les scrutateurs seront : Line RHODE et Serge RIOL

Les assesseurs seront : Erik LEROY, Maurice LAMOUREUX, Marie-Pierre SOLIGNAC et Yvette PONCIE

Les résultats des Régionales devront être transmis avant que le dépouillement des Départementales débute

Projet lotissement :

Monsieur le Maire rappel au conseil municipal le projet de lotissement qu'à Monsieur JONQUIERES suite à l'acquisition d'un terrain.

Une réunion de quartier va être organisée pour exposer le projet aux voisins les plus proches.

DDT – gel info

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs agriculteurs ont subi des pertes importantes dues au gel de avril et mai et surtout pour les noyers et les pruniers, il est demandé à Yvette PONCIE et à Serge RIOL de se renseigner sur la superficie exacte de ses pertes auprès des différents agriculteurs de la commune .

ARS – désignation d'un référent Ambroisie et Moustique tigre

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous demande de désigner un référent pour « l'Ambroisie » et pour les « Moustiques tigre » comme le prévoit les textes.

Madame Line RHODE est désignée référent pour l'Ambroisie et les Moustiques tigre.

Décision modificative – budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget Assainissement 2021 afin de prendre en charge le remboursement d'un compteur d'eau dont le relevé d'indice était erroné

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
673	Titres annulés	+ 100 €
618	Divers	- 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le virement de crédits proposé.

Informations et questions diverses

Retour affaire FRAUCIEL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur FRAUCIEL passe au pénal le 24 juin 2021.

Il informe également le conseil municipal qu'ils y a deux personnes qui sont logées en mobil home à l'année, que ces deux personnes ont demandé à être inscrits sur les listes électorales, une seul à pu l'être, l'autre pas pour des raisons de rejet informatique.

Il informe également qu'il a demandé un rendez-vous en présentiel avec la sous-préfète, la gendarmerie, la DDT et les services ADS de CAUVALDOR et qu'il attend le retour.

Monsieur le Maire rappelle que pour la réfection de la route de Crézou, celle-ci est communale jusqu'à la sortie du virage après elle devient privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

Vu par nous, Maire de la commune de Saint-Médard-de-Presque,

Pour être affiché le 14/06/2021 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St-Médard-de-Presque, le 14/06/2021

Le Maire,



Sébastien MAILLOT